

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 33 (1971)
Heft: 7

Rubrik: Remorques sans dispositifs éclairants ni réfléchissants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chantiers décomposés exigent aussi plus d'heures de travail manuel et de traction mécanique. Les frais de machines par hectare sont plutôt faibles, cependant. Mais il faut tout de même tenir compte du fait que les betteraves disposées en lignes ne satisfont pas à nos exigences relatives à la qualité. Du point de vue du rendement de travail et des frais, on peut dire par ailleurs que la méthode française s'avère largement compétitive avec la méthode allemande qui prévoit l'emploi de la décolleteuse-arracheuse-ramasseuse à trémie.

Il reste à savoir si les producteurs de betteraves à sucre veulent absolument effectuer la récolte avec une machine possédée en propre ou bien s'ils préfèrent recourir à l'entrepreneur de travaux à façon ou encore à une machine utilisée en commun. Quoi qu'il en soit, les matériels à un seul homme de service ont désormais la primauté. Il y a là une réalité dont il faut tenir compte lors des futurs achats de machines de récolte. On peut dire qu'une décolleteuse-arracheuse-ramasseuse tractée à un rang entre en considération pour les superficies plantées en betteraves qui atteignent 15 ha au minimum et 40 ha au maximum. La mise en œuvre d'une décolleteuse-arracheuse-ramasseuse automotrice à plusieurs rangs ne se justifie par contre qu'à partir de 40 ha. Quant aux méthodes française et danoise qui prévoient la récolte en deux phases, leurs chances de s'imposer semblent plutôt faibles.

W. Schiffer, Dr

Remorques sans dispositifs éclairants ni réfléchissants

On a pu lire dans un journal qu'en février de cette année, le conducteur d'un tracteur tirant une remorque circulait sur une route secondaire sans que ce dernier véhicule porte les lumières ou les catadioptres prescrits par la loi. La remorque n'était donc munie à l'arrière ni d'un feu jaune à gauche (visible de devant et de derrière) ni de triangles réfléchissants rouges de chaque côté (exigés de jour comme de nuit).

Aussi arriva-t-il ce qui devait forcément se produire tôt ou tard, c'est-à-dire une collision avec une voiture automobile. Résultat: le conducteur de l'auto fut blessé et les dégâts matériels s'élèveront à des milliers de francs. Comme la compagnie d'assurance auprès de laquelle le conducteur du tracteur en question était assuré a dû faire usage de son droit d'intenter une action en dommages-intérêts contre l'assuré, cet agriculteur aura à payer une facture salée qui représentera Dieu sait combien de fois le prix de la signalisation éclairante ou réfléchissante devenue obligatoire depuis 1961!

Au cas où l'un de nos lecteurs aurait aussi négligé de pourvoir ses remorques des équipements réglementaires dont il s'agit, nous l'engageons vivement à laisser en plan tout travail commencé et à réparer immédiatement cet oubli pour ne pas devoir le payer bientôt très chèrement! pr



HW-220
HW-230
HW-240

CHARRUES BISOC

L'effort de traction est minime et le labour parfait.

Forme de versoirs d'excellente réputation, parfaitement adaptée à nos divers terrains.

Nouveau dispositif de retournement sans effort.

Dispositif antirupture reliable. Passage large entre les corps de charrue.

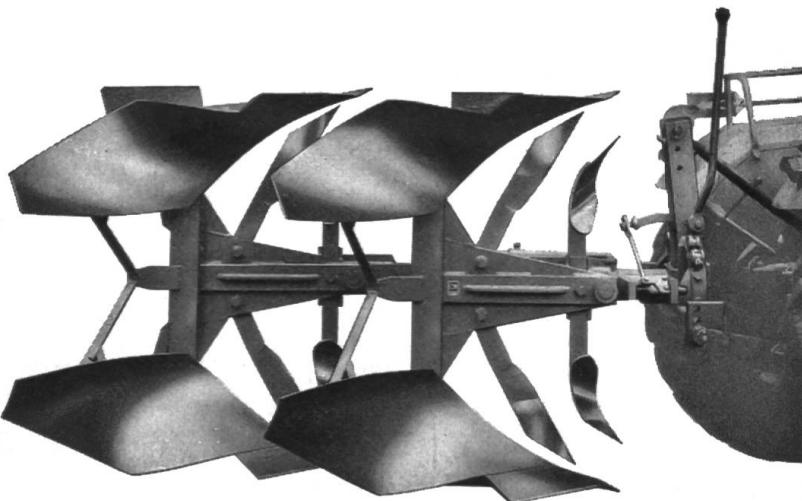
Réglage exact des deux sillons dans la largeur.

Les charrues bisocs OTT travaillent avec succès dans toutes les conditions de terrain. Elles sont simples à régler, construites très robustes et exemplaires dans leur rendement de travail. Il vaut la peine de les examiner, de comparer.

Veuillez demander notre offre ou une démonstration sans engagement. Tél. (031) 83 08 11

Notre représentant pour la Suisse Romande:

André Tentorey, Représentant, 23, route d'Yverdon, 1530 Payerne, Tél. (037) 61 34 33



OTT FRÈRES SA FABRIQUE DE MACHINES WORB

Propriétaires de moissonneuses-batteuses!

Les carnets de

«Rapports de travail»

vous rendront de grands services.

Demandez-les à l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture, Case 210, 5200 Brougg (Compte postal 80 - 32608 (Zurich).

Un carnet contient 50 jeux de rapports à 3 exemplaires chacun (1 expl. pour le client, 1 expl. pour la comptabilité et 1 expl. pour l'entrepreneur). **Prix: Fr. 5.20** par carnet (port compris).